

Les courriéristes parlementaires au début du siècle

Jocelyn Saint-Pierre

Volume 1, Number 4, Winter 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6403ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

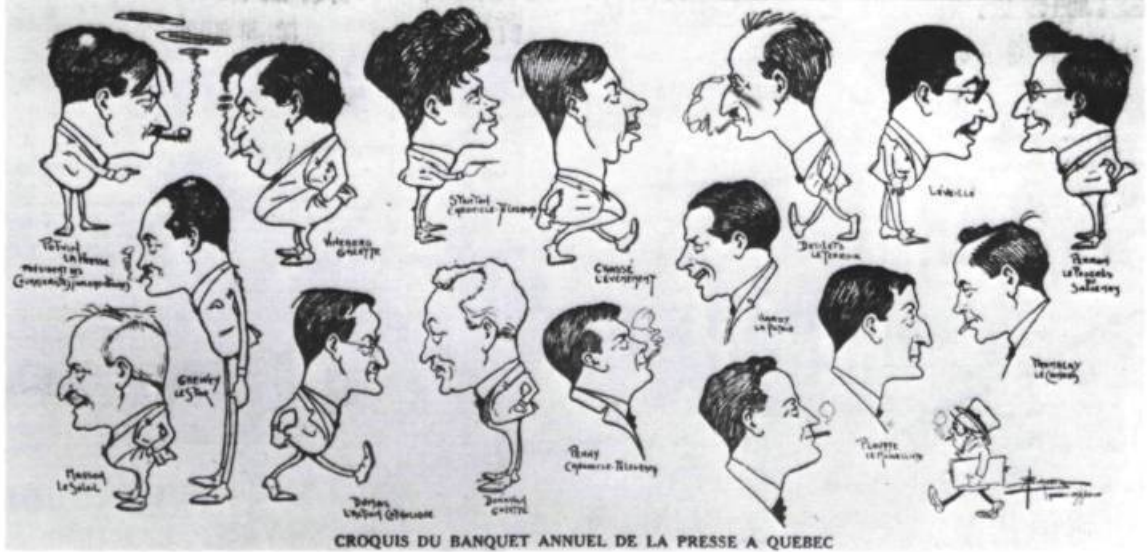
1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Saint-Pierre, J. (1986). Les courriéristes parlementaires au début du siècle. *Cap-aux-Diamants*, 1(4), 30–33.

(PAR SOUVEREIN)



CROQUIS DU BANQUET ANNUEL DE LA PRESSE A QUEBEC

Souvent, parlementaires et journalistes se rencontraient lors de réceptions ayant lieu dans des hôtels réputés de la ville de Québec, le plus souvent le Kent House ou le Château Frontenac. C'est à l'occasion d'un de ces banquets que fut réalisée cette caricature publiée dans *La Presse* du 3 mars 1928.

Les courriéristes parlementaires au début du siècle

par Jocelyn Saint-Pierre*

Une véritable démocratie parlementaire exige que les faits et gestes des élus soient connus des citoyens. La tâche de diffuser l'information produite par le Parlement est assumée depuis plus de cent ans par un organisme d'inspiration britannique, la Tribune de la presse. L'existence de chroniqueurs parlementaires à Québec nous est signalée dès 1792 au moment où siège pour la première fois la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Dès cette époque, nos premiers journalistes se sont illustrés en faisant le compte rendu des débats parlementaires. Cependant, les Pierre Bédard, Ludger Duvernay ou Étienne Parent agissaient individuellement. La reconnaissance officielle de la Tribune de la presse remonte à 1871 où un bureau de direction est créé avec l'assentiment du président de l'Assemblée législative, l'honorable Joseph-Godric Blanchet.

La Tribune de la presse

Autrefois appelée «Galerie des journalistes de la législature de Québec», la Tribune de la presse était constituée de représentants dûment accrédités des journaux quotidiens et hebdomadaires publiés au Québec. Chaque journaliste pour y être accepté devait présenter, au secrétaire de la Tribune, des lettres de créance émises par son employeur. Les demandes étaient fort nombreuses, mais seulement une vingtaine de places étaient disponibles de sorte qu'il fallait, chaque année, faire un tri. Cette responsabilité incombait au bureau de direction de la Tribune. En 1902, il fut obligé de n'accepter que les correspondants des quotidiens et de refuser les candidatures «de plusieurs jeunes gens de talent représentant des hebdomadaires de la campagne».

Une fois cette sélection faite, le sergent d'armes, chargé de la sécurité au Parlement, délivrait à chacun un laissez-passer.

De 1886 à 1907, les chroniqueurs parlementaires ont un espace réservé sur le parquet de la Chambre, à la droite de l'entrée, complètement à l'arrière. En 1907, Eugène Taché propose d'ériger une tribune de chaque côté du fauteuil du président. Le projet est accepté et réalisé. Sans doute les journalistes dérangent-ils le président dans son travail quotidien puisque l'année suivante ils se

* Historien, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

retrouvent à l'arrière, à l'endroit qu'ils occupent aujourd'hui. Appelée familièrement «perchoir», cette tribune est juchée à environ quatre mètres du plancher.

Outre cet endroit réservé, les autorités du Parlement mettent à la disposition des journalistes une salle de presse aménagée pour la durée de la session avec tables, machines à écrire, boîtes de papeterie et service de messagerie. Les plans d'aménagement de 1885 permettent de la localiser au deuxième étage, dans l'aile nord. Par la suite, ils occupent une salle située entre les deux Chambres, au deuxième étage de la tour.

Les chroniqueurs parlementaires

Comme les hommes politiques, les journalistes sont généralement issus de la petite bourgeoisie, groupe social formé de petits entrepreneurs, de marchands, de membres des professions libérales, de professeurs, d'écrivains et d'artistes.

La liste des qualités intellectuelles, des connaissances et des compétences que doit posséder un bon chroniqueur parlementaire est longue: avoir des connaissances historiques, maîtriser la procédure parlementaire, être familier avec l'actualité politique, avoir des notions de droit, de finances, de littérature, posséder tact et jugement et, plus spécialement, avoir une excellente mémoire. Peu de journalistes utilisent la sténographie. La plupart se contentent d'une écriture rapide pour retenir un flot de paroles débitées au rythme de 90 à 220 mots à la minute. Le métier de chroniqueur parlementaire exige une solide formation académique reçue au collège classique ou à l'université et, notamment, une culture encyclopédique puisée à même les lettres grecques, latines, françaises et anglaises. Incidemment, la proximité du Séminaire de Québec et particulièrement de l'Université Laval amène plusieurs étudiants à travailler, pendant l'année scolaire, comme correspondants parlementaires. La formation journalistique comme telle s'acquiert sur le tas avec, pour professeur, un directeur de l'information, un rédacteur en chef ou un confrère.

Diplôme de droit en poche, plusieurs font du journalisme avant de viser un poste électif. Après avoir collaboré à un journal, ils se présentent à une élection. Les plus chanceux

se font élire, deviennent ministres à Québec ou à Ottawa; quelques-uns sont nommés conseillers législatifs ou sénateurs. Le métier de nouvelliste parlementaire mène aussi à la fonction publique. Pour d'autres, la tâche de reporter parlementaire est le début d'une carrière journalistique.

La liste des chroniqueurs parlementaires qui sont passés à la Tribune est longue. On y retrouve des noms prestigieux. Qu'il nous suffise de mentionner, pour le début du siècle, Narcisse-Eutrope Dionne, Hector Authier, Ulric Barthe, Frank Carrel, Omer Chaput, Edmond Chassé, Clément-Arthur Dansereau, Louis Dupire, Hector Fabre, Aegidius Fauteux, Omer Héroux, Charles Langelier, Georges-Émile Marquis, Damase Potvin, Jules-Paul Tardivel et Roch-Pamphile Vallée.



Cette première page du Soleil du 27 octobre 1922 montre l'importance que cet «organe du parti libéral» accorde aux débats parlementaires. Toute sa première page est consacrée à un discours du premier ministre Taschereau.

Les conditions de travail des chroniqueurs parlementaires sont difficiles, voire pénibles. D'abord, l'aménagement physique de la tribune ne leur facilite pas la tâche. Fréquemment, les chroniqueurs se plaignent d'être mal logés, d'être placés trop loin de l'action et de devoir lutter avec le public pour avoir une place. L'acoustique de la salle est mauvaise. Est-il besoin de rappeler qu'il n'y a pas de microphone? La journée de travail est longue et harassante. Elle débute vers 8h00 pour se terminer à une



M. Bourassa : " Je ne préférerais parce que je sais que c'est inutile parce que je sais que, avec un gouvernement qui se dit libéral, il est inutile de provoquer des enquêtes parce qu'il étouffe la vérité."

L'hon. M. Weir : " Cette fois encore, l'honorable député refuse de répondre à mes questions."

Avant de terminer, M. Bourassa eut l'occasion de retirer deux ou trois affirmations, en face des délégués de sir Lower Gouin.

LIONN, M. WEIR

Le trésorier provincial se leva comme M. Bourassa prenait son siège, commença, au milieu des applaudissements, à féliciter le proposition le secondaire de l'auteur, M. Teill et les autres orateurs ayant pris part au débat. Il fit exception pour M. Laverge et Bourassa, les accusant d'avoir employé un langage trop libéral, et d'avoir porté des accusations qui n'étaient pas fondées.

Parlant plus particulièrement de M. Bourassa, il déclara de venir à la Chambre répéter les calomnies auxquelles il a consacré un certain nombre de pages dans le droit que nous avons vu de nos jours et d'ailleurs, après avoir été une banquette comme journaliste, comme avocat en droit, et comme colon, et une nouvelle banque-école contre le droit et la légalité et comme professeur de journalisme moderne dans le nouveau journal, le "New Journal".

Faisant une courte incursion dans le passé de M. Bourassa, il lui dit qu'il avait fait comme député à Ottawa...

heure tardive, souvent passé minuit. Cet horaire se répète cinq ou six jours par semaine.

Pendant sa journée, le journaliste doit absorber quatre à cinq heures de débats; souvent, on assiste à de véritables «marathons nocturnes». Après la séance, le journaliste complète rapidement son reportage, car les bureaux du télégraphe ferment quinze à vingt minutes après l'ajournement. En certaines occasions, la Chambre se transforme en pétaudière, en salle de classe où l'on s'invective, où l'on crie, où l'on rit à qui mieux mieux. Mais le principal écueil qui guette le journaliste, c'est la lassitude. Turgeon, Taschereau, Robidoux, Bourassa et Laverge font plaisir à entendre, mais combien d'autres sont insipides, inaudibles ou carrément soporifiques. Patiemment, le journaliste subit l'intervention et attend l'incident pittoresque, le débat important. Quand la Chambre ne siège pas, les journalistes se retrouvent en bras de chemise dans une salle de presse exiguë, bondée, où le bruit des machines à écrire se mêle aux conversations animées. Les reporters travaillent, mangent et dorment même, à l'occasion, dans cette salle.

Il semble bien que, pour un si dur labeur, les salaires aient été dérisoires. Vers 1900, un journaliste reçoit un dollar par jour, ce qui n'est guère plus que le salaire d'un typographe. Il faut cependant tenir compte des autres compensations: indemnités payées par la Chambre, petites enveloppes contenant un billet de 5, 10 ou 20 \$ glissées dans une poche de veston, cadeaux offerts à Noël, petit verre d'alcool, réceptions offertes par le président, voyages de pêche ou de chasse annuels organisés par tel ou tel ministre, etc. Dans l'ensemble, il s'agit de maigres dédommagements; les journalistes sont mal payés et vivent pauvrement.

Les relations entre députés et journalistes prennent diverses formes. Des liens d'amitié se créent. La vie mondaine du Parlement fait que députés et journalistes se rencontrent lors de réceptions données par le président ou par des membres du gouvernement. Cependant, ces relations ne sont pas toujours cordiales. Il arrive que de féroces inimitiés se développent, aggravées par les rivalités de parti. Ces conflits engendrent parfois la violence; députés et journalistes en viennent même aux coups.

Le chroniqueur parlementaire est susceptible d'être poursuivi en justice pour libelle.

Sur ce dessin publié dans le Soleil du 4 mars 1909, on remarque que les journalistes sont placés à l'arrière de la Chambre, au même niveau que les députés, à gauche de l'entrée. Jusqu'en 1907, les membres de la Tribune assistèrent aux débats de cet endroit.

En outre, le règlement de la Chambre permet à un député de soulever une question de privilège s'il juge que l'on a proféré à son endroit des injures, publié des écrits diffamants ou mal rapporté ses paroles. Dans les cas graves, le journaliste récalcitrant peut être appelé à la barre de la Chambre ou, pire encore, faire l'objet d'une motion lui interdisant l'accès à la tribune.

La nouvelle parlementaire

Le chroniqueur parlementaire doit forcément assister aux débats et écouter tous les discours pour ne rien perdre de ce qui se dit. Devant l'ampleur de la tâche et afin de pouvoir s'absenter à l'occasion, les journalistes se relaient et s'échangent leurs notes. Plus tard, un système de «pool» sera instauré.

À l'aide de ses notes ou de celles d'un confrère, le chroniqueur rédige son article à la plume ou à la machine à écrire. Habituellement, la rédaction commence pendant la séance. Un messenger vient chercher le texte pour le porter au bureau du télégraphe de

l'édifice parlementaire. À l'époque, le télégraphe transmet jusqu'à six cents mots à la minute. Les retardataires doivent porter leur copie à la compagnie de télégraphe située dans la basse-ville. Le journaliste travaillant pour un journal de Québec est privilégié, car il peut envoyer sa copie par messenger.

La chronique occupe en général de deux à quatre colonnes par jour, ce qui correspond à environ une heure de débat. Elle diffère d'un journal à l'autre en raison du lieu de publication, des préoccupations socio-économiques des éditeurs, mais aussi de leur allégeance politique. Il existe, à cette époque, des liens étroits entre les journaux et les hommes politiques. Dans l'ensemble, les journaux libéraux privilégient les interventions des ministériels et passent sous silence ou résument très brièvement les discours des députés de l'opposition. Les journaux conservateurs font l'inverse. L'exemple le plus célèbre de la partialité des reportages se produit le 9 mars 1909. Alors que toute la presse commente les débats de la veille en insistant sur le discours de Henri Bourassa, le correspondant du *Soleil* écrit simplement: «M. Bourassa a parlé ensuite.» Cinq mots pour un discours de plusieurs heures! □

TOUTE UNE HISTOIRE!



La Fédération des sociétés d'histoire du Québec a vingt ans. Elle s'occupe de regrouper les sociétés d'histoire et de généalogie du Québec. Elle contribue à rendre accessible l'information sur les travaux et les recherches de ces sociétés, et rend compte de ce qui se publie en ces domaines par le biais de son bulletin «le Patrimoine-Express». Cela lui permet de tisser un réseau de communications qui rejoint toute la francophonie nord-américaine.

L'étude du passé permet de comprendre le présent et de mieux discerner l'avenir: à ce titre l'intérêt pour l'histoire régionale entre pour une bonne partie dans les préoccupations des chercheurs et des amateurs d'histoire.

La Fédération a publié des ouvrages qui pourront guider les historiens en herbe dans leurs recherches;

Le Bottin québécois des chercheurs en généalogie;
Répertoire des conférenciers et personnes-ressource en histoire.

Pour de plus amples informations, contactez notre secrétariat 4545, av. Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, Succ. M. Montréal Québec H1V 3R2
Tél.: (514) 252-3031